



Dans ce numéro

Page 2

- ▶ Le FSU a rencontré le nouveau Recteur
- ▶ Non-titulaires

Page 3

- ▶ Hors-classe
- ▶ Stagiaires en situation

Page 4

- ▶ TZR
- ▶ ISSR
- ▶ Adresses à retenir

En annexe

Stages 2005-2006 de
l'observatoire

Bulletin d'inscription

Publication du
Syndicat National des Enseignements
de Second degré

24, rue Marc Sangnier
35200 Rennes

Tél : 02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64
s3ren@snes.edu

Directeur de la publication : André Le Bourg
Réalisation PAO : Paméla Deline
Imprimé par GPO
CPPAP : 1105 S 05594

Edito

Les apparences sont souvent trompeuse ! Le jour de la rentrée quasiment tous les élèves de notre académie avaient un enseignant devant eux, ce qui permet au Recteur d'exprimer sa satisfaction.

Mais nous ne nous contentons pas de si peu. Et pour cause, a-t-il regardé de près les conditions d'encadrement, les conditions d'exercice des collègues, les affectations des TZR, la multiplication des compléments de service ; dans le seul département du Morbihan près de 200 compléments de service pour 42 collèges. Comment l'administration peut-elle, d'un revers de main balayer les refus d'inscriptions dans les établissements publics ? Comment peut-elle ignorer les dizaines de contractuels que la politique de réduction drastique de crédits conduit tout droit vers l'ANPE ? Et ce n'est pas fini, les informations sur le budget 2006 sont alarmantes !

Le prochain numéro du SNES Bretagne début octobre sera l'occasion d'une analyse approfondie de la rentrée.

Alors qu'il prônait le dialogue, le Ministre, pendant l'été, est passé en force sur la mise en oeuvre de la Loi Fillon : remplacements, PPRE, brevet des collèges, mention complémentaire au Capes, évaluation en langues vivantes... Le site du S4 complète les informations et les analyses de l'US de rentrée, nous vous invitons à le consulter et à poursuivre le débat avec les collègues. A votre demande, les militants des S2 et du S3 participeront aux réunions organisées dans les établissements. N'hésitez pas à nous contacter !

Nous vous donnons aussi rendez-vous dans les stages organisés par l'Observatoire et par la FSU Bretagne : le programme est joint à ce numéro. Inscrivez-vous dès à présent !

La situation générale est très préoccupante : nouvelles vagues de suppressions de postes en 2006, nouvelles attaques contre les services publics, contre l'emploi et le code du travail avec le Contrat Nouvelle Embauche, développement de la précarité, nouvelle régression du pouvoir d'achat... l'action s'impose rapidement.

Bon courage pour cette année 2005-2006!

Le 8 septembre 2005
Michelle Carmès

**TENONS-NOUS PRETS POUR UNE MOBILISATION
D'AMPLEUR DEBUT OCTOBRE !**

La FSU a rencontré le nouveau Recteur

Lundi 5 septembre, le nouveau Recteur (1) a reçu une délégation de la FSU-Bretagne. Au cours de cette rencontre de 2 heures, nous avons abordé quelques questions transversales, les syndicats nationaux ayant sollicité des audiences sur des points précis de leur secteur de syndicalisation.

D'entrée, nous avons placé les 2 spécificités de l'académie :

- Académie de la réussite : nous avons exposé les raisons de cette réussite (2) et avons insisté sur les risques de voir cette réussite compromise au vu des politiques mises en œuvre tant au niveau ministériel qu' au niveau académique.

- l'existence des 2 réseaux, public et privé.

Face à la stratégie de conquête développée par le privé, nous attendons du Recteur une véritable politique offensive de promotion d'un service public de qualité. La réponse a été directe : au cas par cas oui mais en terme de politique générale, la réponse est non, les équilibres doivent être préservés ! Nous avons donc du pain sur la planche !

L'emploi, les conditions d'exercice, la précarité ont été au cœur de nos analyses sur la rentrée 2005.

Nous avons aussi traité de la décentralisation sous 2 aspects : transfert des personnels TOS et copilotage Etat/Région dans le cadre de l'élaboration du schéma des formations.

Nous avons longuement insisté sur la nécessité de redonner du sens au dialogue social : mis à mal toutes ces dernières années. Le changement de Recteur doit en être l'occasion. Le Recteur s'est montré ouvert, nous indiquant que tout devait être fait pour que les représentants des personnels puissent pleinement remplir leur rôle. La concertation, selon lui, doit avoir lieu en amont de la prise de décision et ne peut se résumer à une simple information. Il est plusieurs fois revenu sur la nécessité "de dialogue, de transparence, de lisibilité" et a pointé les impératifs d'objectivité et de lutte contre l'arbitraire.

Il a donné son accord pour réouvrir certains dossiers comme la carte des Langues, les mutations, l'évaluation et notamment les conditions de passage à la hors classe.

Wait and see !

Michelle Carmès

(1) Serge Guinchard, auparavant Recteur de la Guadeloupe.

(2) Voir "Bretagne, une région qui réussit ?", livre édité par la FSU.

Non-titulaires : une rentrée au goût amer...

Pour les contractuels de l'Académie, la rentrée a un goût amer ! A l'issue des commissions d'affectation du 3ème mouvement en juillet, puis en août, seule une cinquantaine de contractuels a été recrutée sur des quotités très souvent inférieures à 18 heures, et sur des remplacements parfois très courts. Des collègues travaillant depuis plusieurs années ne se sont toujours rien vus proposer, et ont comme seule perspective le chômage. Le rectorat s'est engagé à nous faire parvenir chaque semaine un relevé par discipline des collègues effectuant des remplacements, seul moyen pour nous de vérifier que la règle de l'ancienneté est bien respectée. Par ailleurs, lors d'une audience avec le chef de la DPE, Mr Bernard, et la gestionnaire du remplacement, Mme Forveille, nous avons obtenu que le relevé des vacataires nous soit aussi communiqué. Nous ignorons pour le moment si des vacances ont été proposées à des collègues qui étaient contractuels l'an dernier. N'hésitez pas à nous tenir informés.

La situation globale des non titulaires n'est pas en passe de s'améliorer : baisse du nombre de postes aux concours internes, fin du dispositif Sapin, arrivée du CDD/CDI venant mettre un terme aux chances de titularisation...et poursuivant le démantèlement du service public d'éducation en instaurant au sein des établissements, à très court terme, des disparités entre les professeurs ayant un statut de fonctionnaire et une sous catégorie de fonctionnaires n'ayant absolument pas la garantie de leur emploi.

La bataille promet d'être rude, mais nous ne sommes pas prêts à laisser le ministre De Robien dormir sur ses deux oreilles pendant que des milliers de non titulaires sont relégués au chômage, sans espoir. Ensemble, nous devons soutenir nos collègues précaires.

Christelle Carnet

R A P P E L

✓ Consultez régulièrement les sites du S3 et du S4 :
www.rennes.snes.edu et www.snes.edu

✓ Transmettez-nous (avec votre bulletin d'adhésion ou de reconduction) votre adresse mail. En cas d'information urgente, nous utilisons régulièrement le courrier électronique.

✓ Les mémos TZR, non-titulaires, stagiaires, CPE...sont disponibles au S3 et dans les S2.

Hors-classe

Lors de la CAPA des certifiés du mois de juin, les élus du SNES ont dénoncé méthodiquement toutes les injustices engendrées par les nouveaux critères d'attribution. Pour 5234 candidats, 224 emplois hors-classe étaient ouverts. 83 collègues qui auraient été promus avec l'ancien barème, le sont dans le nouveau système. Ce sont donc 141 collègues, premiers au barème dans le précédent dispositif, qui en ont été exclus en 2005, le recteur ayant catégoriquement refusé de reprendre pour le nouveau barème l'ancienneté dans le 11ème échelon (ainsi que la bi-admissibilité et les diplômes). Si les promus sont exclusivement des collègues du 11ème échelon, l'âge moyen des promus passe de 55ans 9mois en 2004 à 53ans 8mois en 2005. Les nouveaux critères minorent l'ancienneté de carrière et s'appuient essentiellement sur les avis barémés du chef d'établissement et de l'IPR.

Dépourvues d'une grille de notation, ces notes se surajoutent aux notes pédagogiques et administratives, creusant encore plus les écarts entre collègues. Les effets d'établissement sont indiscutables (nous avons démontré combien la valeur professionnelle d'un agent dépendait avant tout du regard, de la personnalité du chef d'établissement, de sa conception du mérite). Les effets de fonctions occupées ou de disciplines sont tout aussi éloquentes.

Lors de cette CAPA, le Recteur, déstabilisé par notre analyse, s'est dit attentif à nos critiques. Il a annoncé que le dispositif 2005 était transitoire mais a rappelé que le changement de grade n'était pas un droit, qu'il fallait désormais tenir compte des « réalités » et a finalement refusé de corriger les disparités fortes que nous

avons relevées. Pour protester contre une telle surdité, les élus du personnel ont unanimement quitté la CAPA.

Dans la journée, nous apprenions que le projet de promotions était suspendu dans l'attente d'une nouvelle réunion. Après 4 jours d'atermoiements, le recteur a renoncé à une nouvelle CTPA et a maintenu les promotions sans y apporter aucune modification.

Lors du CAPA du 6 juillet, dans une ambiance particulièrement tendue, les représentants du SNES ont, après une déclaration vigoureuse, lu les noms des 141 collègues exclus de la hors-classe et exigé une nouvelle fois du Recteur qu'il précise en quoi ces collègues auraient démerité. Le Recteur n'a pas répondu, justifiant que ce dossier était clos. Nous avons immédiatement quitté la séance.

Nous portons ce litige à la connaissance du nouveau Recteur et l'appelons pour 2006 à arrêter des règles équitables pour évaluer plus de 5000 candidats, en rétablissant entre autre dans le barème, l'ancienneté dans le 11ème échelon, les diplômes et la bi-admissibilité.

Cet épisode douloureux (nous publierons prochainement des témoignages de collègues) légitime encore plus notre revendication de reconstruction de la grille indiciaire : translaté vers l'indice terminal de l'actuel hors-classe, le 11ème échelon serait alors à 782. Cela assurerait à tous, COPsy compris pour qui la hors-classe n'existe pas actuellement, un déroulement de carrière complet, débarrassé de l'arbitraire des hiérarchies locales.

Gwénaél Le Pailh

Stagiaires en situation : un arrêté ministériel qui répond (en partie) à nos demandes.

Le SNES réclame depuis 12 ans la mise en place d'une véritable formation pour les collègues reçus aux concours internes et choisissant d'effectuer leur stage en situation. Un arrêté du 22 août 2005 relatif aux conditions d'accomplissement du stage et de la formation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré va pour une partie dans ce sens, puisqu'il indique que les stagiaires en situation «sont tenus de suivre les actions de formation spécifiques, prévues par leur statut particulier. Ces actions de formation sont assurées, dans le cadre de la formation initiale, par les IUFM. Elles sont dispensées durant cinq semaines au cours de l'année scolaire.»*.

Mr Bernard, chef de la DPE, rencontré le mardi 6 septembre, a pour mission de mettre en place ce dispositif avec les services de la DAFI. Cet arrêté, tombé bien tard, devra pourtant se mettre en place dès cette année. Bien évidemment, nous suivons ce dossier de près et comptons bien le faire appliquer dans les meilleures conditions possibles.

Le SNES, qui réclame depuis des années que les stagiaires en situation soient déchargés d'une partie de leurs services pour suivre une formation, vient de remporter une bataille. Il n'en restera pas là et sera très attentif à ce qui sera fait dans les mois qui viennent.

Christelle Carnet

*Texte disponible sur le site du Snes académique
www.rennes.snes.edu

TZR, affectations : la quadrature du cercle

En supprimant des dizaines de classes et d'options dans les établissements de l'académie, le rectorat s'est placé lui-même devant une contradiction majeure. Comment continuer à améliorer le rendement des TZR (un des meilleurs au plan national) alors que les supports susceptibles de les accueillir sont en nette diminution? Finalement l'administration a trouvé la solution : les collègues sont affectés encore plus massivement que ces dernières années sur deux voire trois établissements, sortent de leur zone ou complètent leur service dans une autre discipline que la leur.

Cette gestion présente de plus l'avantage pour le rectorat de réduire le recours à des personnels non-titulaires et lui permet donc de faire des économies substantielles. Que ces derniers soient actuellement au chômage pendant que la pression augmente sur les TZR, cela ne semble pas lui poser de problèmes.

Le SNES est intervenu avec force lors des groupes de travail de juillet et août pour que le rectorat renonce à de telles affectations qui génèrent des emplois du temps ingérables pour les collègues et dégradent leurs conditions de vie et de travail. Nous continuons d'intervenir pour les collègues qui se sont adressés à nous. N'hésitez pas à le faire en cas de problème.

Vincent Plé

ISSR : comment s'y retrouver?

● Si vous êtes affecté(e) à l'année dans un ou plusieurs établissement(s) de votre zone, vous ne toucherez pas l'ISSR.

● Si vous êtes rattaché(e) :

→ pour toute suppléance dans l'établissement de rattachement, vous ne percevrez pas l'ISSR.

→ pour toute suppléance commencée avant le 5/09:

✓ si cette suppléance se poursuit (même par reconductions successives) dans le même établissement jusqu'à la fin de l'année, vous n'aurez pas l'ISSR. Le Trésorier Payeur Général considère qu'il s'agit alors d'une affectation à l'année !

✓ si votre suppléance se termine en cours d'année et que l'on vous affecte dans un autre établissement, le rectorat mettra en paiement l'ISSR pour cette deuxième suppléance ainsi que la première.

→ si la suppléance débute après la rentrée des élèves (donc à partir du 5/09), vous toucherez l'ISSR.

Il peut être utile de rappeler qu'il est hors de question pour un(e) collègue de commencer un remplacement sans recevoir dans son établissement de rattachement un document appelé "décision d'affectation". Lisez le attentivement et soyez particulièrement vigilant(e) en ce qui concerne les dates et quotités de service mentionnées. Exigez un document rigoureusement exact et indiquez au dessus de votre signature la mention "vu et pris connaissance le...(date)". Cela peut avoir des conséquences, notamment en ce qui concerne le paiement de l'ISSR.

Vincent Plé

Adresses à retenir

SECTION ACADEMIQUE

SNES BRETAGNE
24, rue Marc Sangnier
35200 Rennes

☎ : 02.99.84.37.00
Fax : 02.99.36.93.64
Email : s3ren@snes.edu

SECTIONS DEPARTEMENTALES

**SNES
22 :**

18, rue de Brest
22000 ST BRIEUC

☎ : 02.96.33.75.47
Fax : 02.96.62.34.39
Email : snes22@wanadoo.fr

**SNES
29 :**

BREST
Maison du peuple
2, place Edouard Mazé
29283 BREST CEDEX

☎ : 02.98.43.33.51
Fax : 02.98.43.19.95
Email : snes.fsu.29@wanadoo.fr

QUIMPER
113, Route Pont l'Abbé
29000 QUIMPER

☎ : 02.98.55.77.72
Fax : 02.98.55.01.60
Email : snes.finistere@wanadoo.fr

**SNES
35 :**

9, avenue Chardonnet
35000 RENNES

☎ : 02.99.63.62.32
Fax : 02.99.27.88.02
Email : snes.35@wanadoo.fr

**SNES
56 :**

12, rue Colbert
56100 LORIENT

☎ : 02.97.64.42.97
Fax : 02.97.64.71.81
Email : snes.morbihan@neuf.fr